

COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CHER

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 12- 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 18

Présents : 15

Procurations : 00

Votants : 15

SÉANCE DU JEUDI 12 FÉVRIER 2026

Convocation du 06 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze février à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mme LHUILIER - M. CHESNEAU - Mmes SAINSON - POTET - MM. BRIANDET - DUPRÉ - DUBOIS - CRIBELIER (arrivée 19 H 15) - Mmes LATREILLE - LOUPIAS - OUVRAT - BRISSET - MM. OZANNE - ROUAULT

Absents : Mme COURTEAUX - M. COURTEAUX - Mme ASTIER BOURBON

Mme SAINSON a été nommée secrétaire

VENTE MATÉRIEL SONORISATION

Monsieur le Maire informe les membres présents que la collectivité a proposé à la vente, le matériel de sonorisation du foyer rural, une nouvelle installation dans le cadre de valorisation des lieux scéniques étant validée.

Monsieur Fernando DA SILVA, par mail en date du 19 janvier 2026, propose de racheter le matériel vétuste moyennant la somme de 250 € (deux cent cinquante euros)

Le conseil municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide la vente du matériel de sonorisation en l'état à Monsieur Fernando DA SILVA moyennant la somme de deux cent cinquante euros
- autorise Monsieur le Maire à émettre un titre et à signer les pièces se rapportant au dossier

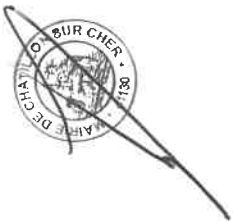
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Alain POMA

Le secrétaire,
Katia SAINSON



COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CHER

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 11 - 2026**

Nombre de conseillers

En exercice : 18

Présents : 15

Procurations : 00

Votants : 15

SÉANCE DU JEUDI 12 FÉVRIER 2026

Convocation du 06 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze février à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mme LHUILIER - M. CHESNEAU - Mmes SAINSON - POTET - MM. BRIANDET - DUPRÉ – DUBOIS - CRIBELIER (arrivée 19 H 15) - Mmes LATREILLE - LOUPIAS - OUV RAT - BRISSET - MM. OZANNE - ROUAULT

Absents : Mme COURTEAUX - M. COURTEAUX - Mme ASTIER BOURBON

Mme SAINSON a été nommée secrétaire

**PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT
AVANT VOTE DU BUDGET COMMUNE - ANNÉE 2026**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents les termes de la délibération n° 01-2026 en date 15 janvier 2026 autorisant Monsieur le Maire, en vertu de l'article L 1621-1 du code général des collectivités territoriales, à mandater les dépenses d'investissement 2026 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget - année 2025, et ce, avant le vote du budget de la commune et à signer les pièces se rapportant au dossier. Les dépenses imprévues et urgentes sont énoncées ci-dessous :

COMPTE	DÉPENSE	MONTANT (€)
21 - 2188	Téléphone portable Super U - 41130 SELLES-SUR-CHER	169,00
21 - 21312	Stores cantine scolaire SARL CLP FERMETURE - 41140 NOYERS-SUR-CHER	9 396,00
21 - 2188	Travaux logement communal 4 rue du Foyer Rural ETS JOULAN 1 Rue de La Haie Jallet 41130 CHÂTILLON-SUR-CHER	4 975,00
Total		14 540,00

Le conseil municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le montant des dépenses d'investissement énoncées ci-dessus.
- autorise Monsieur le Maire à mandater lesdites dépenses, et ce, avant le vote du budget de la commune - année 2026 et à signer les pièces se rapportant au dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,

Alain POMA

La secrétaire,

Katia SAINSON




COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CHER

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 10 - 2026**

Nombre de conseillers
En exercice : 18
Présents : 15
Procurations : 00
Votants : 15

SÉANCE DU JEUDI 12 FÉVRIER 2026
Convocation du 06 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze février à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mme LHUILIER - M. CHESNEAU - Mmes SAINSON - POTET - MM. BRIANDET - DUPRÉ – DUBOIS - CRIBELIER (arrivée 19 H 15) - Mmes LATREILLE - LOUPIAS - OUVRAT - BRISSET - MM. OZANNE - ROUAULT

Absents : Mme COURTEAUX - M. COURTEAUX - Mme ASTIER BOURBON

Mme SAINSON a été nommée secrétaire

**OPÉRATION DE RENFORCEMENT DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE BT, D'ÉCLAIRAGE
PUBLIC ET DE TÉLÉCOMMUNICATION**
Effacement des réseaux rue de Fourchaud
Demande de subvention dotation départementale de solidarité rurale (DDSR)

Monsieur le Maire informe les membres présents que la commune pourrait être éligible à la subvention au titre de la dotation départementale de solidarité rurale (DDSR) attribuée par le Conseil départemental de Loir-et-Cher et propose de présenter le dossier « opération de renforcement de distribution d'énergie électrique BT, d'éclairage public et de télécommunication » rue de Fourchaud dont le montant définitif à la charge de la commune s'élève à 51 122,50 € HT (SIDE LC : 47 775,00 € - R² - l'énergie d'éclairer : 3 347,50 €)

Le conseil municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve :

- le montant définitif de 51 122,50 € HT € à la charge de la commune (SIDE LC : 47 775,00 € - R² - l'énergie d'éclairer : 3 347,50 €)

- le plan de financement (fonds propres et subventions)

- sollicite une subvention au titre de la DDSR - année 2026 de 16 000 € représentant 31,3% du montant des travaux (51 122,50 € HT : (SIDE LC : 47 775,00 € - R² - l'énergie d'éclairer : 3 347,50 €) à la charge de la commune pour mener à bien l'opération.

- s'engage à inscrire le montant de la dépense au budget communal - année 2026.

- autorise Monsieur le Maire à signer les pièces se rapportant au dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,

Alain POMA

La secrétaire,

Katia SAINSON





Plan de financement - DDSR 2026

TYPE COLLECTIVITE
 ARRONDISSEMENT
 NOM DE LA COLLECTIVITE **Commune de Châtillon-sur-Cher**
 NUMERO SIRET **21410043000015**
 INTITULE DU PROJET **Opération Sécurisation BT TELECOM ET EP Rue de Fourchaud**

H.T.	
DEPENSES	
foncier	
maîtrise d'œuvre	
travaux de VRD	47 775,00 €
travaux (détailler par grandes masses)	3 347,50 €
frais divers	
autres dépenses	
imprévus	
MONTANT DE L'OPERATION	51 122,50 €

GC
éclairage public

H.T.		TALX	DEMANDE	OBTENTION
RECETTES / FINANCEMENT PREVISIONNEL				
DDSR	16 000,00 €	31,3%		
CULTURE - UDAP				
CULTURE - DRAC				
AUTRES SUBVENTIONS PUBLIQUES (Préciser nature et montant H.T.)				
Union Européenne				
Département dsr				
Département autres				
Département amendes police				
Région				
Fonds de concours				
ADEME				
Agence de l'eau				
FNADT				
Fonds interministériel de prévention de la délinquance				
SIDELC (sur facture R2 Hors dépose)	1 200,00 €	2,3%		
Total subventions	17 200,00 €	33,64 %	Vous ne devez pas dépasser 80%	

le FCTVA ne doit pas figurer dans le plan de financement

AUTOFINANCEMENTS (Dons Emprunts CAF Etc)	
	33 922,50 €
Total autofinancements	33 922,50 €
Total Financement	51 122,50 €

L'opération génère - t - elle des recettes ? : OUI NON

si oui, préciser la nature (loyer, ...)

le montant par an :

CHÂTILLON-SUR-CHER, le 12 FEV. 2026

Le Maire,
 Alain POMA



COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CHER

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 09- 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 18

Présents : 15

Procurations : 00

Votants : 15

SÉANCE DU JEUDI 12 FÉVRIER 2026

Convocation du 06 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze février à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mme LHUILIER - M. CHESNEAU - Mmes SAINSON - POTET - MM. BRIANDET - DUPRÉ – DUBOIS - CRIBELIER (arrivée 19 H 15) - Mmes LATREILLE - LOUPIAS - OUVRAT - BRISSET - MM. OZANNE - ROUAULT

Absents : Mme COURTEAUX - M. COURTEAUX - Mme ASTIER BOURBON

Mme SAINSON a été nommée secrétaire

**ACCORD POUR LE LANCEMENT DE LA PHASE D'EXÉCUTION DE L'OPÉRATION DE SÉCURISATION DE
 DISTRIBUTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE – BT ET TÉLÉCOMMUNICATION
 Rue de Fourchaud – sécurisation BT sur le poste de Fourchaud**

Dans le cadre de l'élaboration de l'opération « Rue de Fourchaud - sécurisation BT sur le poste Fourchaud » sur la commune de Châtillon-sur-Cher, Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal de la lettre, en date du 11 septembre 2025, de Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie de Loir-&-Cher, par laquelle celui-ci donne une suite favorable à la proposition communale de réaliser ces travaux sous réserve de l'obtention de l'ensemble des autorisations nécessaires à sa réalisation.

Les montants des études et travaux issus des études d'avant-projet réalisées par le SIDELC sont rappelés ci-dessous :

	COUT DES TRAVAUX			Mode	PARTICIPATIONS	
	HT	TVA	TTC		SIDELC	COMMUNE
ÉLECTRICITÉ						
Étude AP	5 000,00 €	1 000,00 €	6 000,00 €	HT	5 000,00 €	0,00 €
Génie civil BT	100 000,00 €	20 000,00 €	120 000,00 €	HT	100 000,00 €	0,00 €
Divers imprévus	5 250,00 €	1 050,00 €	6 300,00 €	HT	5 250,00 €	0,00 €
TOTAL	110 250,00 €	22 050,00 €	132 300,00 €	HT	110 250,00 €	0,00 €
MISE EN CONFORMITÉ EP						
Étude AP	500,00 €	100,00 €	600,00 €	HT	500,00 €	0,00 €
Génie civil BT	8 000,00 €	1 600,00 €	9 600,00 €	HT	8 000,00 €	0,00 €
Divers imprévus	425,00 €	85,00 €	510,00 €	HT	425,00 €	0,00 €
TOTAL	8 925,00 €	1 785,00 €	10 710,00 €	HT	8 925,00 €	0,00 €
GC ORANGE						
Étude AP	1 500,00 €	300,00 €	1 800,00 €	TTC	0,00 €	1 800,00 €
Génie civil FT	44 000,00 €	8 800,00 €	52 800,00 €	TTC	0,00 €	52 800,00 €
Divers imprévus	2 275,00 €	455,00 €	2 730,00 €	TTC	0,00 €	2 730,00 €
TOTAL	47 775,00 €	9 555,00 €	57 330,00 €	TTC	0,00 €	57 330,00 €
TOTAL GENERAL	166 950,00 €	33 390,00 €	200 340,00 €		119 175,00 €	57 330,00 €

Ces chiffres, qui ne sont que des valorisations, seront actualisés avant le début des travaux (tableau définitif).
Ils seront également susceptibles d'évoluer en fonction :

- de la validation de la demande par le ou les services instructeurs concernés
- de la validation de la solution technique du gestionnaire de réseau ENEDIS
- du résultat du diagnostic de recherche de pollution amiante/HAP des enrobés
- des éventuelles prescriptions de l'architecte des bâtiments de France
- des éventuels imprévus et aléas de chantier

Toute modification du montant et des quantités devra faire l'objet d'un nouvel accord du Maire et du conseil municipal.

Dans le cas où la commune souhaite que le SIDELC réalise les études d'exécution des réseaux de télécommunication, elle doit, pour cela, lui transférer temporairement sa maîtrise d'ouvrage pour les réseaux concernés.

Le conseil municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le tableau estimatif des montants de l'opération ci-dessus,

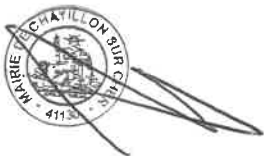
- décide de transférer temporairement au SIDELC sa maîtrise d'ouvrage pour les réseaux de télécommunication afin qu'il réalise l'ensemble des études d'exécution de l'opération.
- donne son accord à la réalisation des études d'exécution pour l'opération de sécurisation de distribution d'énergie électrique BT.
- accepte que les travaux correspondants aux études d'exécution de cette opération ne puissent pas être repoussés au-delà d'un délai de deux années. Passé ce délai, ce dossier sera retiré de la liste des affaires et une nouvelle demande sera nécessaire pour relancer cette opération.
- prend acte qu'en cas de non réalisation des travaux dans un délai de deux ans suivant la réalisation des études de la phase d'exécution, le coût des études restera entièrement à la charge de la commune et sera dû au SIDELC.
- décide de voter les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération.
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires et relatives à la réalisation de cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Alain POMA



Le secrétaire,
Katia SAINSON



COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CHER

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 08- 2026**

Nombre de conseillers

En exercice : 18

Présents : 15

Procurations : 00

Votants : 15

SÉANCE DU JEUDI 12 FÉVRIER 2026

Convocation du 06 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze février à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mme LHUILIER - M. CHESNEAU - Mmes SAINSON - POTET - MM. BRIANDET - DUPRÉ – DUBOIS - CRIBELIER (arrivée 19 H 15) - Mmes LATREILLE - LOUPIAS - OUVRAT - BRISSET - MM. OZANNE - ROUAULT

Absents : Mme COURTEAUX - M. COURTEAUX - Mme ASTIER BOURBON

Mme SAINSON a été nommée secrétaire

ÉLECTIONS MUNICIPALES : ORGANISATION DU PRÊT DES SALLES

Monsieur le Maire informe les membres présents que, dans le cadre des élections municipales, la commune sera sollicitée pour prêter ou louer les salles municipales pour des réunions publiques et/ou privées.

Il est proposé la mise à disposition gratuite à tout candidat de :

- la salle du foyer rural : 1 fois avant le 1^{er} tour des élections
- la maison associative : nombre illimité de réunions

Le conseil municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide la proposition ci-dessus
- autorise Monsieur le Maire à signer les pièces se rapportant au dossier

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Alain POMA



Le secrétaire,
Katia SAINSON



COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CHER

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 07- 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 18

Présents : 14

Procurations : 00

Votants : 14

SÉANCE DU JEUDI 12 FÉVRIER 2026

Convocation du 06 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze février à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mme LHUILIER - M. CHESNEAU - Mmes SAINSON - POTET - MM. BRIANDET - DUPRÉ - DUBOIS CRIBELIER (arrivée 19 H 15) - Mmes LATREILLE - LOUPIAS - OUV RAT - BRISSET - MM. OZANNE - ROUAULT

Absents : Mme COURTEAUX - M. COURTEAUX - Mme ASTIER BOURBON

Mme SAINSON a été nommée secrétaire

**SUBVENTIONS BTP CFA 41 - BTP CFA 37
LEAP BOISSAY - CMA CENTRE VAL DE LOIRE**

Vu les différents courriers des établissements scolaires concernant des demandes de participations financières pour les enfants domiciliés à Châtillon-sur-Cher et scolarisés dans lesdits établissements,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- décide de verser directement aux établissements concernés une participation de 50 € par enfant,

- nombre d'élèves concernés :

* **CFA - CMA 41** : Kahilie GILLARD - Maëva HENRIQUES - Tom MESSAOUD

* **CFA - CMA 37** : Emma RAMEZ

* **LEAP BOISSAY** : Théo GAONACH

Les crédits correspondants seront inscrits au budget communal - année 2026

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Alain POMA



Le secrétaire,
Katia SAINSON



COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CHER**DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER****EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 06 - 2026**

Nombre de conseillers

En exercice : 18

Présents : 14

Procurations : 00

Votants : 14

SÉANCE DU JEUDI 12 FÉVRIER 2026**Convocation du 06 février 2026**

L'an deux mille vingt-six, le douze février à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mme LHUILIER - M. CHESNEAU - Mmes SAINSON - POTET - MM. BRIANDET - DUPRÉ - DUBOIS CRIBELIER (arrivée 19 H 15) - Mmes LATREILLE - LOUPIAS - OUVRAT - BRISSET - MM. OZANNE - ROUAULT

Absents : Mme COURTEAUX - M. COURTEAUX - Mme ASTIER BOURBON

Mme SAINSON a été nommée secrétaire

**PARTICIPATION FINANCIÈRE
Séjours culturel et linguistique (Auvergne - Portugal)**

Monsieur le Maire, informe les membres présents de l'e-mail de Madame Mary MATHONAT, secrétaire de gestion du collège « Les Pressigny » de Selles-Sur-Cher en date du 27 novembre 2025 sollicitant une participation financière pour des élèves domiciliés à Châtillon-sur-Cher inscrits aux séjours culturel et linguistique énoncés ci-dessous :

- Auvergne : 26 mai au 29 mai 2026

- Portugal : 31 mai au 05 juin 2026

Le conseil municipal après exposé du dossier en avoir délibéré, à l'unanimité, excepté pour le séjour culturel en Auvergne où Madame Adeline OUVRAT n'a pas pris part au vote,

- décide de verser, directement aux familles concernées, une participation de 50 euros par élève,

- nombre de participants (sous réserve de la confirmation des effectifs) :

- **AUVERGNE** (8) : Tom DANGER - Méline MARGOTTIN - Abel COUTANT - Aïnara MEUNIER - Méloé OLIVIER
Kalvin RENARD - Moussa RHANEM - Louis RICHARD

- **PORTUGAL** (4) : Kalia CHAUSSET - Ludivine FOURREAU - Eléa GARNON - Laly HASQUIN MAILLET

Les crédits correspondants seront inscrits au budget communal - année 2026

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,

Alain POMA



La secrétaire,

Katia SAINSON

